

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 265

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 32

#### ÉTAT B

**Mission « Politique des territoires »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	215 099 064	0
<i>Dont titre 2</i>	23 329 384	0
Interventions territoriales de l'État	29 590 290	0
Politique de la ville	448 968 005	0
<i>Dont titre 2</i>	21 188 690	0
<b>TOTAUX</b>	693 657 359	0
<b>SOLDE</b>	693 657 359	

## II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	263 152 492	0
<i>Dont titre 2</i>	23 329 384	0
Interventions territoriales de l'État	33 093 866	0
Politique de la ville	450 131 735	0
<i>Dont titre 2</i>	21 188 680	0
<b>TOTAUX</b>	746 378 093	0
<b>SOLDE</b>	746 378 093	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

- 1) Il convient de majorer de 695 103 927 € les autorisations d'engagement et de 747 824 661 € les crédits de paiement de la mission « Politique des territoires » au titre du rétablissement des crédits adoptés par l'Assemblée nationale lors de la première lecture du présent projet de lois de finances. Cette majoration se décompose ainsi :
- 215 752 172 € en autorisations d'engagement et 263 805 600 € en crédits de paiement sur le programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » dont 23 329 384 € de dépenses de titre 2 (contributions au CAS « Pensions » : 3 201 907 €) ;
- 29 654 660 € en autorisations d'engagement et 33 158 236 € en crédits de paiement sur le programme « Interventions territoriales de l'État » ;
- 449 697 095 € en autorisations d'engagement et 450 860 825 € en crédits de paiement sur le programme « Politique de la ville » dont 21 188 680 € de dépenses de titre 2 (contributions au CAS « Pensions » : 6 000 000 €) ;

- 2) Conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, il est procédé à une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible, de 153 500 € les autorisations d'engagement et crédits de paiement de la mission « Politique des territoires ». Ces crédits seront imputés de la façon suivante :
- 84 500 € sur le programme « Politique de la ville », action 01 « Actions territorialisées et Dispositifs spécifiques de la politique de la ville », titre 6, catégorie 64 ;
- 26 000 € sur le programme « Politique de la ville », action 02 « Revitalisation économique et emploi », titre 6, catégorie 64 ;

---

43 000 € sur le programme « Politique de la ville », action 04 « Rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie », titre 6, catégorie 64 ;

3) Conformément au souhait exprimé par la commission des finances du Sénat, il est procédé à une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible, de 122 000 € en autorisations d'engagement et crédits de paiement les crédits de la mission « Politique des territoires ». Ces crédits seront imputés de la façon suivante :  
120 000 € sur le programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », action 01 « Attractivité économique et compétitivité des territoires », titre 6, catégorie 64 ;

2 000 € sur le programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », action 02 « Développement solidaire et équilibré des territoires », titre 6, catégorie 64 ;

4) Pour garantir le respect de la norme de dépense en valeur de l'État, il est procédé à une minoration des crédits de 1 722 068 € en autorisations d'engagement et 1 722 068 € en crédits de paiement. Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 775 108 € en autorisations d'engagement et - 775 108 € en crédits de paiement sur le programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;
- 64 370 € en autorisations d'engagement et - 64 370 € en crédits de paiement sur le programme « Interventions territoriales de l'État » ;
- 882 590 € en autorisations d'engagement et - 882 590 € en crédits de paiement sur le programme « Politique de la ville ».